

**ÉCONOMISEZ JUSQU'À 15 % EN REGROUPANT
VOS ASSURANCES AUTO ET HABITATION¹**



laPersonnelle

**Profitez d'économies exclusives sur vos assurances
auto, habitation et entreprise**

Il peut être difficile de choisir parmi toutes les options d'assurances sur le marché – alors pourquoi ne pas profiter des avantages exclusifs qu'offre La Personnelle*, partenaire de confiance de l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal?

Optez pour la Personnelle et obtenez :

- Un service hors pair d'agents en assurances de dommages qui en font plus pour vous
- Des tarifs exclusifs et des économies non offerts au grand public

Découvrez pourquoi plus de 98 % de nos clients renouvellent leurs assurances année après année.²

Obtenez une soumission dès aujourd'hui

lapersonnelle.com/aer

1 888 476-8737



**Profitez d'économies exclusives
sur vos assurances auto et habitation**



Ce courriel vous est envoyé par l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal au nom de La Personnelle, située au 6300 boulevard Guillaume-Couture, Lévis, Québec, G6V 9C4, 1 888 476-8737.

* La Personnelle désigne La Personnelle assurances générales inc. La marque La Personnelle^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux.

¹ Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. Les économies sont basées sur le profil individuel de chaque client. Des conditions d'admissibilité s'appliquent aux économies et aux rabais. Les tarifs et les rabais sont sujets à changements sans préavis. Les propriétaires de maisons peuvent économiser jusqu'à 10 %, les propriétaires d'habitations en copropriété, jusqu'à 15 %, et les locataires, jusqu'à 15 %.

² Statistiques internes de La Personnelle : Nombre approximatif de titulaires de police qui ont renouvelé leur police lorsque celle-ci est arrivée à échéance, du 1^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023. Le taux ne comprend pas les annulations et les résiliations à mi-parcours.